PIECES JUSTIFICATIVES - DEMANDE D'AIDE

Intervention 77.06D du Plan Stratégique National 2023-2027

Stratégies Locales De Developpement Pour La Gestion Et La Protection De La Forêt

ANNEXES A COMPLETER
Annexe des dépenses (Obligatoire pour tous. Document complété, téléchargeable sur AIDEN)
Annexe de confirmation du respect des règles de la commande publique complétée, datée et signée (Obligatoire pour tous, téléchargeable sur AIDEN ou voir modèle fourni dans le dossier de l'appel à projets))
Attestation d'absence de conflit d'intérêt (A compléter dès lors que le bénéficiaire présente un marché public sous forme de MAPA ou de procédure formalisée, Document complété et signé des membres des commissions de marché public et du représentant légal, téléchargeable sur AIDEN ou voir modèle fourni dans le dossier de l'appel à projets))
Convention de partenariat et ses annexes (dossier technique) (Obligatoire pour tous, téléchargeable sur AIDEN ou voir modèle fourni dans le dossier de l'appel à projets)
PIECES RELATIVES AU DEMANDEUR
Relevé d'identité bancaire (Obligatoire pour le chef de file, à déposer sous AIDEN dans autres pièces complémentaires)
Pièce d'identité en cours de validité du représentant légal (Obligatoire pour les structures de droit privé)
Document de délégation de pouvoir (Obligatoire si le responsable signataire des documents joints est différent du représentant légal ou si le valideur de la demande d'aide sous AIDEN est différent du représentant légal)
Délibération, décision ou PV d'assemblée générale validant l'élection du Président ou du Maire (Obligatoire pour tous)
Délibération ou procès-verbal de l'organe compétent, approuvant l'opération et son plan de financement (Obligatoire pour tous)
Récépissé de déclaration de l'association en Préfecture ou parution au JO (Obligatoire pour les associations)
Dernière version signée et déposée des statuts (Obligatoire pour les associations)

Liste des membres du CA (et du bureau si différents)
(Obligatoire pour les associations)

Budget prévisionnel de l'association
(Obligatoire pour les associations)

Dernier bilan et compte de résultat de l'association signé et tamponné par l'expert-comptable et le représentant légal
(Obligatoire pour les associations)

PIECES RELATIVES AUX DEPENSES PRESENTEES

Dépenses de personnel sous forme d'option de coûts simplifié

Personne affectée à 100% de son temps de travail sur l'opération financée par le FEADER (option A) :

- Contrat de travail ou arrêté de nomination précisant :
  - le temps de travail à 100% sur l'opération,
  - les missions réalisées
  - la période d'affectation en cas de CDD

Personne affectée à taux fixe et à temps partiel, en pourcentage de temps travaillé (option A) :

- Descriptif temporaire de mission (obligatoire, téléchargeable sur AIDEN ou voir modèle fourni dans le dossier de l'appel à projets)
- Contrat de travail ou arrêté de nomination précisant :
  - le temps de travail sur l'opération (en pourcentage de temps travaillé),
  - les missions réalisées
  - la période d'affectation en cas de CDD

NB : si ces éléments ne figurent pas dans le contrat ou l'arrêté, fournir une lettre de mission et ou fiche de poste précisant les éléments demandés.

Personne affectée de manière ponctuelle sur l'opération financée par le FEADER (option B) :

- Contrat de travail ou arrêté de nomination précisant :
  - le temps de travail sur l'opération,
  - les missions réalisées
  - la période d'affectation en cas de CDD

NB : si ces éléments ne figurent pas dans le contrat ou l'arrêté, fournir une lettre de mission et ou fiche de poste précisant les éléments demandés.
NB2 : Attention des fiches temps signé du salarié et de son responsable seront à fournir à la demande de paiement, voir modèle fiche-temps fourni dans le dossier de l'appel à projet

Prestation de service

<u>Dépenses soumises aux règles de la commande publique :</u>
Pour toute dépense effectuée dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA) ou formalisée, il n'est nécessaire de ne <u>fournir qu'un seul devis</u> (si marché déjà notifié : fournir l'ensemble des pièces de marché).

<u>Pour les partenaires bénéficiaires non soumis au code de la commande publique</u> <u>ou pour tout marché public sans publicité ni mise en concurrence :</u>

- 1 seul devis pour les dépenses inférieures à 3000€ HT ;
- 2 devis pour les dépenses comprises entre 3000€ et 70 000€ HT ;
- 3 devis pour les dépenses supérieures à 70 000€ HT.

Les devis doivent **permettre une comparaison afin de déterminer la proposition la moins chère** (mêmes types de fournitures, mêmes prestations prévues dans les devis). Si les devis diffèrent, le demandeur devra fournir une explication afin de faciliter la compréhension des prestations présentées et que le service instructeur puisse assurer la comparaison des pièces.

Si le demandeur ne retient pas l'offre la moins chère, il devra fournir une argumentation* permettant d'expliquer pourquoi l'offre la moins chère n'a pas été retenue. Si le service instructeur juge l'argumentation recevable, le montant retenu pour la dépense équivaudra à 115% du devis le moins cher.

S'il n'a pas la capacité de fournir ces devis, une explication devra également être fournie avec la preuve de la sollicitation des entreprises pour obtenir les devis.

Les devis doivent **respecter le formalisme prévu par le code de commerce.** Ils doivent être **nets de toute réduction** immédiate ou ultérieure.

*Note justificative du choix du devis le plus cher
(Obligatoire pour chacune des dépenses dont le devis retenu n'est pas le moins cher parmi les offres proposées)

Demande de dérogation à l'analyse des coûts raisonnables
(Obligatoire si aucun fournisseur ou prestataire n'est en mesure d'émettre un devis opposable pour la dépense présentée, téléchargeable sur AIDEN ou voir modèle fourni dans le dossier de l'appel à projets).

Preuves de sollicitation de fournisseurs ou prestataires, et preuve de réponses négatives relatives à la demande de dérogation à l'analyse des coûts raisonnables
(Obligatoire en l'absence du nombre de devis requis)

Pièces de marché public
(Obligatoire si l'opération est soumise au respect du code de la commande publique. Si le marché n'est pas notifié au moment de la demande d'aide, les pièces seront à fournir à la demande de paiement)

AUTRES PIECES JUSTIFICATIVES

Documents stratégiques d'actions sur le territoire concerné (charte forestière de territoire, plan de massif, etc.)
(le cas échéant)

Plan d'Approvisionnement Territorial ou équivalent
(le cas échéant)

Carte de localisation du projet